

INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
FFHANDBALL



Titre à Finalité Professionnelle, Educateur de Handball (niv 4)

Protocole des épreuves d'évaluation

Le diplôme d'Eduteur de Handball comprend 3 blocs de compétences :

- ⇒ Bloc de compétences n°1 : « **Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité** »
 - 1 épreuve d'évaluation
- ⇒ Bloc de compétences n°2 : « **Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball** »
 - 1 épreuve d'évaluation
- ⇒ Bloc de compétences n°3 : « **Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés** »
 - 2 épreuves d'évaluation

A ces épreuves, se rajoute une épreuve de vérification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP).

Chacune de ces épreuves est évaluée au moyen d'une **grille d'évaluation nationale** fournie par l'IFFE. Aucun autre document ne peut être utilisé comme support d'évaluation aux différentes épreuves de certification.

L'ensemble des grilles d'évaluation (EPMSP et épreuves d'évaluation) devra être transmis à l'IFFE en vue de la présentation des candidats au jury plénier national d'attribution du diplôme.

Ce document a pour objectif d'accompagner les membres des jurys d'évaluation à la bonne mise en œuvre des différentes épreuves d'évaluation.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance avant de participer à l'évaluation des candidats.

PRECONISATIONS TRANSVERSALES A TOUTES LES EVALUATIONS :

Chaque évaluation se déroule en présence de deux évaluateurs titulaires à minima d'une certification professionnelle dans le champ du handball de niveau 4 justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif en handball d'une année minimum à compter de l'obtention de la certification

Seul l'un des deux évaluateurs peut être un formateur de la session de la certification professionnelle à laquelle le candidat est inscrit.

- ⇒ Merci de faire signer la grille d'évaluation par le stagiaire en début d'épreuve (chaque grille doit contenir la signature du candidat) ;
- ⇒ Pour chaque compétence évaluée, le jury d'épreuve devra cocher clairement « Acquis » ou « Non acquis » au regard du ou des critère(s) observable(s) indiqué(s) ;
- ⇒ Les compétences acquises lors d'un premier passage en épreuve de certification ne sont pas conservées pour le passage de l'épreuve de rattrapage ;
- ⇒ Merci de cocher la case « favorable » ou « défavorable » dans l'avis du jury, sans quoi la grille ne sera pas acceptée et cela pourrait être un motif de recours ;
- ⇒ En cas d'avis défavorable, le jury d'épreuve devra justifier sa décision au regard des compétences évaluées. **L'épreuve n'étant pas formative, le jury n'a pas à émettre de préconisations.** Celles-ci seront du ressort du responsable de la formation.
- ⇒ Chacune des grilles devra comporter les noms et signatures des 2 membres du jury d'évaluation.
- ⇒ **Ni la grille d'évaluation renseignée par le jury d'épreuve, ni le résultat de l'épreuve ne devront être communiqués au candidat à l'issue de l'épreuve par le jury d'évaluation ;** le résultat de l'épreuve est donné au candidat par le responsable pédagogique de l'ITFE ou son représentant ;
- ⇒ Les résultats des épreuves font l'objet d'un procès-verbal signé du responsable pédagogique de l'ITFE ou son représentant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- ⇒ Merci de vous présenter au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve ;
- ⇒ En cas d'indisponibilité de dernière minute, veuillez joindre l'organisateur des évaluations dans les meilleurs délais ;
- ⇒ Pour les épreuves d'évaluation en structure, chaque stagiaire aura le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve (ex : ordinateur, vidéoprojecteur...) ;
- ⇒ Pour les épreuves d'évaluation en structure également (épreuves pédagogiques), merci d'indiquer le nombre de pratiquants prenant part à la séance évaluée dans l'espace laissé à cet effet sur la grille ;
- ⇒ Pour les épreuves d'évaluation en centre, l'organisme de formation devra prévoir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve (ex : ordinateur, vidéoprojecteur...). Le candidat n'est pas tenu de se présenter avec une version papier de son dossier ;
- ⇒ Merci à vous de faire preuve de bienveillance envers le candidat et de l'accompagner pour qu'il soit dans les meilleures conditions lors de l'épreuve ;

POINTS DE VIGILANCE :

- ⇒ Merci de bien faire respecter les temps de passage. Lors de sa présentation, lorsque le candidat termine avant le temps imparti, il est nécessaire de lui demander s'il a bien terminé son exposé avant de passer à la phase d'entretien ;
- ⇒ Merci également d'informer le candidat lorsqu'il arrive au terme du temps prévu ;
- ⇒ Il n'y a pas de compensation entre les deux temps de l'épreuve. La phase d'entretien ne peut donc excéder le temps prévu. Les temps liés aux modalités de l'épreuve doivent être impérativement respectés.

EPREUVE D'EVALUATION RELATIVE AUX EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Rappel 1 :

Seuls les candidats inscrits à la formation d'Eduteur de Handball en parcours continu sont soumis à la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

Rappel 2 :

Les candidats titulaires des diplômes ci-dessous seront dispensés des exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

- D'un ou plusieurs Blocs de Compétences du TFP4 Educateur de HB, suivants : BC3 « Animer des pratiques socio-éducatives », BC4 « Animer des pratiques sociales », BC5 « Entraîner des adultes en compétition », BC6 « Entraîner des jeunes en compétition » et titulaire du PSC1
- D'un BPJEPS Spécialité Sports Collectifs mention Handball, ou d'une Licence STAPS mention : « Entraînement sportif » ou « APAS » ou « Education et Motricité »

⇒ **Jury d'évaluation** : 2 évaluateurs

⇒ **Déroulement de l'épreuve** :

- Le candidat met en place une séquence d'animation en sécurité, sur une activité handball, avec un public choisi par le jury, d'une durée de 20 à 30 minutes maximum.
- Le candidat participe ensuite à un entretien de 20 minutes maximum au cours duquel il analyse et évalue cette séquence d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix de sécurité mise en œuvre

⇒ **Conditions de réussite de l'épreuve** :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des capacités ciblées.

⇒ **Précisions quant aux attendus de la séance** :

Sécuriser l'environnement de pratique en amont de la séquence.

Proposer un déroulé de séquence garantissant la sécurité des pratiquants (gestion du groupe, utilisation du matériel pédagogique, intégrité physique, explicitation des consignes de sécurité etc.).

Adapter son action en cas d'incident ou d'accident lors de la séquence.

⇒ **Précisions quant aux attendus de l'entretien** :

Connaître les règles de sécurité inhérentes à la pratique des activités handball et à la gestion de groupe.

Expliquer les conduites à tenir en cas d'incident ou d'accident lors d'une séance.

A l'issue de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle, l'ITFE adresse à tous les candidats concernés une attestation de réussite (Cf Annexe 7 du Règlement Général : Attestation EPMS) leur permettant de réaliser leur déclaration de stagiaire en formation auprès des services déconcentrés de l'Etat.

Cette déclaration est obligatoire.

Les EPMS doivent être évaluées avant toute mise en situation du stagiaire en face à face pédagogique avec un pratiquant

BC1 : Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité

⇒ **Jury d'évaluation** : 2 évaluateurs

Epreuve 1 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

⇒ **Prérequis** :

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- Les éléments justifiant sa participation lors de rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats), via la Feuille De Match Electronique et un document présentant un compte rendu d'expérience relatant sa participation et décrivant son rôle, en tant que :
 - comme Officiel Responsable d'équipe, sur au moins 2 rencontres
 - comme secrétaire et chronométrateur, sur au moins 2 rencontres (1 comme secrétaire et 1 comme chronométrateur)
 - comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage, sur au moins 2 rencontres

Ces documents sont supports à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

⇒ **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)** :

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de **10 minutes maximum**
- un échange avec les évaluateurs de **30 minutes maximum** portant également sur ses actions dans

l'accompagnement d'un groupe de pratiquants en sécurité et la prévention des violences, pendant et autour de la pratique

⇒ **Conditions de réussite de l'épreuve** :

En cas de non-transmission des documents pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

⊗ **Précisions quant aux attendus de l'entretien** (préconisations pour les candidats).

- Présenter succinctement et clairement le contexte de son activité au sein de la structure d'alternance ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Prendre en compte le point de vue du jury ;
- Faire apparaître des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées.

BC2 : Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball

⇒ **Jury d'évaluation** : 2 évaluateurs

Epreuve 2 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

⇒ **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- Un document décrivant la mise en œuvre d'une action en lien avec le projet de la structure FFHandball d'alternance pédagogique.

Ce document fera particulièrement apparaître les éléments de la démarche de projet, le rôle direct du candidat dans la conduite de l'action, les éléments de communication et le bilan de l'action du projet

⇒ **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :**

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante :

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de **10 minutes maximum**
- un échange avec les évaluateurs de **30 minutes maximum**

⇒ **Conditions de réussite de l'épreuve :**

En cas de non-transmission du document pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

⊗ **Précisions quant aux attendus de l'épreuve** (préconisations pour les candidats) :

- Présenter un document cohérent conforme aux modalités d'évaluation ;
- Présenter succinctement et clairement le contexte de son action en lien avec le projet associatif de sa structure ;
- Développer une communication fluide et agréable à partir d'un support adapté et attrayant ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Faire apparaître des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées ;

BC3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés

*On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».
- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

⇒ **Jury d'évaluation** : 2 évaluateurs

2 modalités constituent l'évaluation et la validation de ce bloc de compétences.

- ✓ **Epreuve/Modalité 3A : Production de deux documents écrits et participation à un entretien avec deux évaluateurs :**

⇒ **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- deux documents présentant deux cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, composé de 6 séances, qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, pour des publics, pratiques, au choix parmi :

- « Handball à 7 », publics « Jeunes » (U11 à U18) **ET** « Adultes »

OU

- « Offres de pratiques », 2 pratiques différentes au choix **dont au moins une sur le sport-santé (Handfit) ou sport-handicap (Handensemble)**

Ces documents seront support à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

⇒ **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :**

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de **10 minutes maximum**

Cette présentation s'effectuera sur le cycle de séances tel que décrit ci-dessous et s'appuiera pour une partie, d'un support vidéo (compétence d'évaluation) :

- public « Adultes » pour la pratique « Handball à 7 »

OU

- une pratique parmi les 2 choisies, pour les « Offres de pratiques »

- un échange avec les évaluateurs de **30 minutes maximum**

⇒ **Conditions de réussite de l'épreuve :**

En cas de non-transmission des documents pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

⊗ **Précisions quant aux attendus des épreuves (Préconisations pour les candidats) :**

- Formaliser un document clair, lisible et compréhensible ;
- Présenter succinctement et clairement le contexte de son cycle de séances en lien avec la structure d'alternance
- Développer une communication fluide et agréable à partir d'un support adapté et attrayant ;
- Répondre avec pertinence aux questions posées ;
- Faire apparaître les solutions utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées ;

✓ **Epreuve/Modalité 3B : Mise en situation pédagogique dans la structure d'alternance** du candidat**

*** peuvent également être autorisées les structures conventionnées avec la structure FFHandball dans la cadre de ses activités (milieu scolaire, médico-social, entrepreneurial...)*

⇒ **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :**

Le jour de l'épreuve, le candidat effectue une mise en situation pédagogique, dans sa structure d'alternance, auprès d'un public support composé de 8 pratiquants minimum.

Cette mise en situation s'effectue à partir d'une séance du cycle de séances :

- du public « Jeunes » (U11 à U18) pour la pratique « Handball à 7 »

OU

- de la pratique différente de l'épreuve 3A, parmi les 2 choisies, pour les « Offres de pratiques »

Elle se déroule de la façon suivante :

- L'animation d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, d'une durée comprise entre **45 et 60 minutes maximum**
- Un échange avec les évaluateurs à l'issue de la séance, de **30 minutes maximum**

⇒ **Conditions de réussite de l'épreuve :**

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

La réussite aux deux modalités est nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

En cas d'échec à l'épreuve initiale d'une des 2 modalités du bloc (3A ou 3B), le candidat gardera le bénéfice de celle validée lors de l'épreuve de rattrapage.

En cas d'échec lors de l'épreuve de rattrapage et donc de non validation du bloc de compétences, il devra repasser les deux modalités lors d'une nouvelle session de formation.



Il n'est pas possible de « mixer » les pratiques Handball entre les modalités 3A et 3B.

Les 2 cycles de séances en prérequis s'appuieront, OU les 2 sur le « Handball à 7 », OU les 2 sur les « offres de pratiques »

Ainsi les modalités d'évaluation 3A et 3B porteront les 2 OU sur 2 cycles de séances « Handball à 7 », OU les 2 sur 2 cycles de séances « offres de pratiques ».

⊗ **Précisions quant aux attendus de l'épreuve** (Préconisations données aux candidats) :

- Veiller aux aspects sécuritaires liés à l'aménagement de l'espace, aux contenus proposés et à la gestion du groupe ;
- Adapter ses modes d'intervention en lien avec l'activité et le public ;
- Favoriser et entretenir la participation active de tous, l'expression et la prise d'initiative de chacun
- Réguler les comportements individuels et collectifs.
- Argumenter ses choix pédagogiques dans la mise en place de la séance
- Faire apparaître les solutions à envisager pour remédier aux difficultés rencontrées ;

Règlements des épreuves d'évaluation (initiale et rattrapage)

- ⇒ Le règlement des épreuves écrites, orales et pratiques, précisé ci-dessous est rappelé aux candidats avant le début de celles-ci :
- les participants aux épreuves sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne participant à l'organisation de ces épreuves et sont tenus à une obligation de discrétion,
 - le candidat doit se présenter dans une tenue correcte lors des épreuves écrites et orales et une tenue adaptée lors des épreuves pratiques,
 - la copie d'examen ne doit comporter aucun signe distinctif, l'anonymat des copies doit être garanti,
 - toute communication entre les candidats est interdite lors des épreuves écrites,
 - aucun document n'est autorisé en dehors de ceux distribués aux candidats sur le lieu de l'épreuve,
 - l'usage du téléphone, d'un quelconque matériel de communication ou d'instruments électroniques est formellement prohibé, sauf autorisation d'un membre du jury
 - un candidat se présentant en retard n'est pas autorisé à prendre part à l'épreuve, sauf autorisation d'un membre du jury,
 - le délai de dépôt des productions écrites (projets, cycles de séances d'initiation, d'apprentissage...) ou vidéos avant les épreuves certificatives doit être rigoureusement respecté, sans quoi le candidat ne pourra répondre aux exigences de l'épreuve initiale et sera directement convoqué à l'épreuve de rattrapage
 - toute sortie de la salle d'un candidat lors d'une épreuve écrite est définitive sauf autorisation d'un membre du jury et sous la surveillance d'un membre du jury.

Tout candidat dérogeant à ces règles et notamment qui communiquera pendant l'examen avec un autre candidat, ou qui tentera par tout moyen d'obtenir des renseignements utiles aux réponses à donner, sera exclu de l'examen par le jury et fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Organisation des épreuves d'évaluation à distance

Dès lors que les conditions logistiques, matérielles et humaines le permettent, l'ITFE peut choisir d'organiser, à distance, les épreuves de certification relevant uniquement d'un entretien.

Pour le TFP Educateur de Handball, les épreuves de certification concernées sont :

- Epreuve 1, relative au Bloc de compétences 1 « Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité » ;
- Epreuve 2, relative au Bloc de compétences 2 « Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball »
- Modalité 3A, relative au Bloc de compétences 3 « Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés »

Il est alors nécessaire d'assurer la sécurisation formelle de ces épreuves :

- La convocation doit être formalisée par écrit, en précisant le lieu, l'heure, l'objet et tous les éléments nécessaires à la tenue de cet entretien ;
- Le jury d'évaluation doit toujours être composé de deux évaluateurs
- Le jury d'évaluation doit demander à voir la carte d'identité du candidat
- Le jury d'évaluation doit signer la grille d'évaluation au titre du candidat : il faudra donc présenter la partie supérieure complétée du document au candidat à l'écran et lui demander s'il est d'accord pour signer. S'il refuse, il faudra l'indiquer comme tel sur la grille

- Les 2 membres du jury d'évaluation doivent signer la grille d'évaluation de façon numérique ou manuscrite. L'un des 2 pouvant également signer pour l'autre après son accord et auquel cas précédé de la mention « P/O »
- En cas d'interruption de communication et de tentatives infructueuses de reconnexion, il faudra renvoyer l'entretien à une date ultérieure.
- En cas d'interruption de communication n'entraînant pas le report de l'épreuve, l'interruption doit être inscrite sur la grille de certification pour en faire le décompte et ainsi ne pas les imputer sur le temps réglementaire de l'épreuve.

Par ailleurs, afin d'éviter au maximum les désagréments techniques, il est fortement recommandé à l'organisme de formation de prévoir, en amont de l'épreuve de certification à distance, un temps d'information et de formation en présentiel afin de fournir toutes les indications techniques aux stagiaires et aux évaluateurs.

Dans la mesure du possible, il est également recommandé de réunir les deux membres du jury d'évaluation à un même endroit afin d'optimiser la coordination et l'interaction entre eux lors de l'épreuve certificative.

Les épreuves de rattrapages

Les blocs de compétences (BC) non acquis lors de l'épreuve initiale font l'objet d'une session de rattrapage qui doit être programmée avant le jury plénier.

Les sessions de rattrapage correspondent uniquement aux épreuves des blocs de compétences qui n'ont pas été acquises par le candidat pour cause d'échec ou d'absence justifiée et validées par le responsable pédagogique de la formation.

Comme pour le passage initial, les épreuves d'évaluation relatives aux BC1, BC2, BC3 (3A) peuvent être organisées à distance, selon les modalités précisées ci-dessus.

Leurs modalités et déroulement sont identiques à celles des sessions d'épreuves initiales.

Pour autant, après l'avis défavorable communiqué au candidat suite à l'épreuve initiale, le Coordonnateur de formation s'attachera à lui transmettre des préconisations, recommandations afin de l'accompagner vers la réussite de son épreuve de rattrapage.

Enfin, cette dernière peut être programmée dans le ruban pédagogique jusqu'à un mois minimum de délai après l'épreuve initiale (sur les épreuves de mise en situation pédagogique plus particulièrement), afin de permettre au candidat d'intégrer et de mettre en œuvre les recommandations

NB : Cas spécifique des documents/cycles de séances, non rendu en amont de l'épreuve initiale (BC1, BC2 et BC3) :

En cas de non-transmission en amont, du/des documents demandés, selon les BC, dans le délai imparti, le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Il aura alors au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve de rattrapage pour transmettre les éléments demandés (document, cycles de séances)